

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURYM, Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - Air Energie Climat : convention d'objectifs 2019-2021 avec l'Association pour une Gestion Durable de l'Energie (AGEDEN)

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu s'est engagée depuis 2009, en lien avec ses partenaires, dans la lutte contre le changement climatique. Dans l'optique de réduire son empreinte Carbone (quantité de gaz à effet de serre émise) et d'adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, la construction du PCAET s'est faite en partenariat avec les acteurs socio-économiques.

L'AGEDEN est une association régie par la loi de 1901, créée en 1977, dont l'objet est d'accompagner et de promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie. C'est pourquoi l'AGEDEN met en œuvre un "Programme d'actions pour la transition énergétique en Isère", comprenant la sensibilisation et la mobilisation de la population, l'accompagnement au changement des comportements, l'information et le conseil auprès des différents publics, l'accompagnement de démarches et d'opérations performantes et le développement de filières locales et de démarches territoriales en Isère.

Dans un contexte de mise en œuvre concrète d'actions notamment d'accompagnement du public et des maîtres d'ouvrage publics du territoire, l'Agglomération de Vienne Condrieu et l'AGEDEN souhaitent pour leur collaboration pour réduire les dépenses énergétiques du territoire et développer le recours aux énergies renouvelables. Une convention triennale est donc proposée pour mener les actions.

Le programme d'actions propose les activités suivantes :

- 1- Communiquer localement, sensibiliser et mobiliser la population
- 2- Accompagner le changement des comportements
- 3- Informer et conseiller
- 4- Conseiller et informer les maîtres d'ouvrage collectifs
- 5- Développer des filières locales et contribuer à la coordination départementale
- 6- Développer et accompagner les politiques territoriales

Le détail du programme est présenté en annexe technique de la convention qui est annexée à la présente délibération.

La participation annuelle attendue de la communauté d'agglomération pour le programme d'accompagnement s'élève à 21 640 € (montant prévisionnel).

Un avenant permettant d'ajuster le programme d'action pourra être proposé chaque début d'année durant la durée de la convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-247 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 par laquelle Vienne Condrieu Agglomération a décidé du lancement de l'élaboration de son PCAET,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs 2019-2021 avec l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat